



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle

Question orale n° 1555

## Texte de la question

M. Paul Durieu appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les très vives inquiétudes exprimées par de nombreux vignerons du Haut-Vaucluse, suite à des contrôles de surface des parcelles viticoles, effectués par les services des douanes à partir d'un système GPS. Or il apparaît clairement que la technique du GPS a pour défaut de prendre insuffisamment en considération la morphologie des sols et notamment celles des vignobles vallonnés ou escarpés. Par effet « d'aplatissement », ceci pourrait avoir pour conséquence de réduire le potentiel viticole et de restreindre les capacités de production. Par ailleurs, outre le fait que les résultats des contrôles doivent très certainement être rectifiés afin de tenir compte du relief des parcelles en cause, il convient de souligner que leur maintien en l'état aurait des conséquences non seulement sur la production, mais également sur la fiscalité attachée à ces surfaces. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions que son ministère entend prendre afin d'éviter que de nombreux vignerons n'aient à subir un préjudice aussi lourd qu'injuste.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paul Durieu](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1555

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 2011, page 6385

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 juin 2011

**Question retirée le :** 28 juin 2011 (Retrait à l'initiative de l'auteur)